

Séance du mardi 10 Novembre 2015

L'an deux mil quinze, le mardi dix novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	17
Votants	19
Pouvoirs	2

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Jean-Michel **Coquard** et Céline **Marcuccilli**.

Pouvoirs : Jean-Michel **Coquard** ayant donné pouvoir à Jean-Claude **Demay**.
Céline **Marcuccilli** ayant donné pouvoir à Alain **Reynier**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 6 octobre 2015 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Fabienne Pegaz signale dans la rubrique VI – Bilan des actions entreprises depuis le dernier conseil (Rapport des commissions communales / Commission économique) une inversion de type de commerçants : il fallait entendre un nouveau primeur et un producteur biologique. Marc Neyra Précise pour sa part qu'il est inscrit simultanément comme membre présent et excusé mais ayant donné pouvoir alors qu'il était simplement excusé et représenté.

Ces rectifications étant apportées et approuvées par l'assemblée, le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil du 6 octobre 2015.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :*

7 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
<i>DIA sur vente de fonds de commerce avec reprise du bail du local commercial loué par l'OPAC du Rhône</i>					
Fonds de commerce	46 rue de l'Eglise	Mme Cécile FAURE	86 000 €	Mme Eline Marie CRETIN	Bail OPAC du Rhône
<i>DIA classiques</i>					
Propriété bâtie	460 Montée de Bel Air	M. Anthony ROS Melle Camille CARMIGNANI	230 000 € dont 700 € de mobilier	M. et Mme Gérald QUEROL	Tassin la Demi-Lune (Rhône)

Terrain à bâtir	Lotissement le Clos St Martin (Lot n° 13)	Recherche et Investissement Immobilier : R2 I	125 000 €	M. Franck PERRIER Melle Aurélie GERMAIN	Montanay (Rhône)
Propriété bâtie	221 Chemin de la Borne	Mme Monique PERRET-MALVAL	637 000 € dont 35 000 € de mobilier	M. Christian WIBAUX Mme Martine CHARLOIS	St Cyr au Mont d'Or (Rhône)
Propriété bâtie	16 Allée Marpeau	M. Jean-Jacques SARKISSIAN	250 000 € dont 4 800 € de mobilier	M. Cyril FRANCOIS Melle Fabienne BATAILLER	Villeurbanne (Rhône)
Propriété bâtie	426 Montée de Bel Air	Mme Véronique ROUX	170 000 €	M. et Mme Josélito NOGUEIRA	Pommiers (Rhône)
Terrain à bâtir	Lotissement le Clos St Martin (Lot n° 12)	Recherche et Investissement Immobilier : R2 I	125 000 €	M. Mickaël DAURELLE Mme Caroline WLUCZKA	Ste Foy Lès Lyon (Rhône)

❖ *Echange de parcelles et déclassement de création de parcelle cadastrée section C n° 2348 (délibération n° 2015.061)*

Monsieur le Maire présente l'historique de ce dossier qui remonte à quelques années durant lesquelles la commune a échangé avec les conjoints Hernandez/Haeri sur l'aménagement d'un triangle situé à la « Boucle de Buisante », en raison d'une suppression de chemin (parcelle cadastrée section C n° 1324). Un plan de division et un document d'arpentage ont déjà été établis par le cabinet de géomètres BouSSION afin de préparer la division parcellaire en vue de régulariser cet échange de parcelles et classer une partie de voirie publique dans le domaine privé communal, comme suit :

Parcelles créées et rétrocédées au domaine public communal :

- Parcelle cadastrée section C n° 2345 (24 m²)
- Parcelle cadastrée section C n° 2347 (34 m²)

Parcelles appartenant et créées et rétrocédées à M. et Mme Hernandez/Haeri :

- Parcelle cadastrée section C n° 2346 (120 m²)
- Parcelle cadastrée section C n° 2348 (58 m²)

Monsieur le Maire présente les documents produits par le géomètre et rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet d'un accord de principe sur cet échange de parcelles. Néanmoins, afin de permettre la régularisation foncière, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder au déclassement de la parcelle du domaine public au profit du domaine privé communal afin d'être en mesure d'aliéner ladite parcelle au profit de M. et Mme Hernandez/Haeri.

Monsieur le Maire propose de désaffecter la parcelle concernée, cadastrée section C n° 2348.

Considérant que toute opération de cession/échange d'une partie du domaine public ne peut intervenir qu'après déclassement du domaine public qui ne peut être prononcé qu'après la désaffectation de l'espace à l'usage public ;

Considérant que la désaffectation et le déclassement de ladite parcelle ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation ;

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- APPROUVE la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée section C n° 2348, selon le plan graphique joint en annexe à la présente délibération ;
- DONNE son accord pour effectuer la régularisation foncière de ce secteur de la « Boucle de Buisante » par voie d'échange de parcelles, comme stipulé dans les documents d'arpentage du géomètre ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires au déclassement de parcelles dans le cadre de ce dossier et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

III – TRAVAUX :

❖ Bâtiments :

Jean-Claude Demay, en l'absence de Jean-Michel Coquard, évoque le statu quo sur la décision de la commission bâtiment en matière de rénovation de la salle du marché couvert de Trézette, en raison du questionnement toujours en cours concernant le choix des matériaux pour la réalisation du plafond. Dans l'attente de cette décision, les autres travaux (murs, sols) ne peuvent être conduits. Une réunion de la commission est prévue le 17 novembre prochain.

Jean-Claude Demay signale l'attribution des marchés pour les lots suivants :

- Entreprise SOCCI : réfection de la toiture de la partie ancienne du bâtiment Cantine - halte-garderie (14 824.80 € HT, soit 17 789.76 € TTC, avec une option de plus-value pour le changement à neuf des chéneaux (57.8 €/ML) de 2 023.00 € HT soit 2 427.60 € TTC). Une réunion sera organisée avec les services de la CCBPD, la compétence « petite-enfance » leur étant déléguée.
- Entreprise SOLMUREX : travaux de rénovation des sols du marché couvert (138 m² pour un montant de 2 387.40 € HT) et des sols de la salle des jeunes (51 m² pour un montant de 882.30 € HT)
- SARL RIVIERE : rénovation des menuiseries de l'école primaire (6 831.09 € HT, soit 8 197.31 € TTC).

Concernant la réhabilitation de l'école primaire, la phase diagnostic est toujours en cours, 3 offres ont été reçues pour la conduite du diagnostic amiante/plomb, avant et après travaux. L'équipe de maîtrise d'œuvre poursuit sa réflexion, en lien avec la commune. Une rencontre a été organisée avec les acteurs du projet et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ainsi qu'après du Commandant Stéphane RAMET du Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS), référent à la Direction de la Prévention et de l'Organisation des Secours au sein du groupement Prévention des Risques (GPREV).

Concernant les chantiers de lutte contre l'érosion, Monsieur le Maire fait part de l'avancement des chantiers des bassins de Bel Air et de Bethléem. Les conditions météorologiques permettent une réalisation optimale de ces chantiers :

- Bassin de Bel-Air : bassin en cours de construction, léger recreusement de la petite carrière située au-dessus du hameau.
- Bassin de Bethléem : un déficit de communication a été constaté, celle-ci ayant été trop limitée au secteur de Bethléem stricto sensu.

Le positionnement des clôtures et la végétalisation du site seront effectuées en fin de chantier afin de limiter les impacts visuels, avant la reprise spontanée de la végétation, un enherbement de l'intérieur du bassin et un enrochement seront également prévus.

A noter que la terre extraite lors de ces travaux, de bonne qualité, a été quasiment entièrement recyclée à Bel-Air, entre la digue aval et le rebouchage de la carrière et les plantations de vignes effectuées en remplacement des arbres présents dans l'ancienne carrière.

Pour information, les réunions de chantier sont programmées tous les mercredis matins à 8 h.

IV - URBANISME :

Concernant l'AVAP, René Blanchet rappelle l'organisation d'une enquête publique du jeudi 12 novembre au mercredi 16 décembre 2015 inclus. Il souligne un risque de confusion par le public dans l'interprétation du libellé de l'enquête publique portant sur « la création de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pommiers » et craint que la notion de mise en compatibilité du PLU induise des demandes de classement de parcelles en zone constructibles ou autres demandes ne pouvant aboutir (sauf en cas de procédure de révision du PLU). Il rappelle que seuls certains éléments du PLU sont modifiés à la marge (bâtiments « pastillés » non repérés dans le PLU : l'incidence de l'AVAP étant très marginale sur le PLU).

René Blanchet fait un rapide retour sur la réunion d'examen conjoint portant sur la mise en compatibilité PLU-crédation de l'AVAP, réunissant le 23 octobre les personnes publiques associées (PPA) dont les services de l'Etat, les chambres consulaires, les communes voisines, la CCBPD, le SCOT...qui n'a pas donné lieu à des ajustements ou remarques. Les PPA ont jusqu'au 15 novembre pour donner leur avis (toute absence de réponse sera considérée comme avis favorable).

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur l'utilité publique du projet de mise en compatibilité du PLU et de création de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) à la mairie les Jeudi 12 novembre 2015 de 9 h à 12 h ; Jeudi 19 novembre 2015 de 9 h à 12 h ; Samedi 5 décembre 2015 de 9 h à 12 h ; Mercredi 16 décembre 2015 de 14 h à 17 h.

Le Pommiers Infos à paraître se fera l'écho de cette enquête publique.

Concernant le projet de construction d'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP), René Blanchet note qu'il sort de terre et présente quelques photos du démarrage de ce chantier et précise quelques points (projet également présenté dans le Pommiers Infos) :

- Conduite du chantier par une entreprise générale de construction réalisant le gros-œuvre et sous-traitant le reste du chantier ;
- localisation du bâtiment de chantier ;
- planning prévisionnel prévoyant une mise hors d'eau dès cet hiver) et une livraison pour fin juin 2016 ;
- arrachage de la haie et replantation d'une nouvelle haie décalée d'un mètre pour respecter les limites du domaine public. Cette replantation permettra de créer un « paravent » végétal afin de limiter les vues directes sur l'ITEP.
- Effectifs accueillis : 48 enfants dont 19 internes.

René Blanchet relève une relative baisse de demandes d'autorisations du droit des sols et signale :

- la délivrance d'un permis de construire, instruit par les services de la CCBPD, relatif à la réhabilitation de bâtiments existants en 8 lots d'habitation, Route de la Grange Huguet.
- la délivrance d'un permis de construire pour Florian Guillard, instruit par les services de la commune, Chemin du Serveau (l'autre permis de construire au nom de Yoann Guillard ayant été refusé).

René Blanchet soumet pour avis à l'assemblée le projet de construction d'une maison individuelle de 229 m² déposé par les conjoints Sandjian-Gayot, au hameau du Cochet (dossier instruit par la commune). Le projet et la maquette sont présentés aux élus. Le style très contemporain du projet (toiture un seul pan, surface vitrée importante, appui de la construction sur un bâtiment existant...) interpelle l'assemblée sur la notion d'intégration au regard du bâti existant. Les échanges ouvrent un débat sur l'intégration de l'architecture contemporaine dans les hameaux de la commune : mixer de l'ancien et du moderne ? continuité du style du bâti existant ? pérennité des matériaux / styles ? ...

La discussion nourrie par des points de vue différents fait état de la difficulté de se prononcer sur l'intégration paysagère de cette future construction dans son environnement.

René Blanchet et Monsieur le Maire rappellent que des précédents de constructions très contemporaines ont déjà été constatés sur la commune, et pour certaines d'entre eux, de longue date. Par ailleurs, il est rappelé que le PLU ne soulevant aucune restriction sur les aspects normatifs, il revient donc à la commune d'apprécier le projet avec une part de subjectivité et de fixer un « curseur » en termes d'acceptabilité du caractère contemporain.

Ils précisent également que l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), réprouvant les pastiches d'anciens, a une sensibilité plus développée en matière d'architecture contemporaine. A ce stade de l'instruction, la commune ne dispose pas de l'avis de l'ABF. Dans le cas d'un avis négatif, l'assemblée décide de suivre l'avis de l'ABF et de ne pas donner au projet présenté.

Monsieur le Maire rappelle que le projet présenté fait état d'une recherche architecturale poussée tant dans la conception que dans la recherche de matériaux. Néanmoins, il convient de souligner que la toiture monopente et son avancée choquent. René Blanchet expose que l'évolution des tendances met actuellement à l'honneur les toitures terrasses, notamment sur Anse, ce qui soulève des problématiques de liaisons et d'unité architecturale.

Dans le cas présent, Eric Bettant propose de solliciter auprès du pétitionnaire des précisions sur les coloris et matières (habillage des pans).

Alain Reynier précise la possibilité de consensus sur les couleurs mais souligne qu'à son sens, il est déterminant de donner son avis sur le principe : l'assemblée est-elle d'accord sur l'apport de styles d'habitat différent sur la commune ? Si oui, l'assemblée a la légitimité pour fixer le « curseur » de l'acceptabilité des types de projets recevables, notamment afin de garantir une harmonisation du bâti et une équité de traitement des demandes d'autorisations du droit des sols.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet de construction des conjoints Sandjian-Gayot au hameau du Cochet. L'ensemble des élus présents ou représentés donnent un avis favorable, à l'exception de Messieurs Patrick Gaudillière et Marc Neyra qui s'abstiennent.

V – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

❖ *Rapport des commissions communales :*

Commission communication

■ *Commission communication :*

Concernant le Pommiers Infos à paraître très prochainement, Vincent Bureau indique que la commission s'est réunie à plusieurs reprises dont le 10 novembre préalablement au Conseil municipal. Celui-ci devra être diffusé très rapidement car la réalisation de l'enquête publique consacrée à « la création de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pommiers » a constitué le fait déclencheur de cette parution. Plusieurs documents devront être concomitamment diffusés : un encart « la COP 21 vue de chez moi » présentant une réunion le 27 novembre à 20h30 à la Maison des Associations, un flyer de la bibliothèque relatif à un spectacle de chanson brésilienne le 4 décembre à 20h30 à la Salle des Fêtes ainsi qu'une plaquette consacrée au tri et au recyclage du verre et un sac de tri provenant du SYTRAIVAL (syndicat d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes).

La finalisation du site Internet communal se poursuit avec notre prestataire, l'entreprise RougeVert, quelques textes restant à ce jour en relecture. Le site sera mis en ligne avant la fin de cette année.

L'élaboration du bulletin municipal est également en cours, les textes et photos relevant des sphères de compétences municipales étant attendus pour le 20 novembre.

Marie-France Pellegrin indique la sortie du prochain Pommiers Infos (recto A4) sera prévue juste avant les vacances de Noël pour annoncer notamment les vœux du Maire qui se tiendront le 3 janvier 2016 à 11h à la Salle des Fêtes. Une information sur la St Vincent pourra être intégrée dans le Pommiers Infos (à valider préalablement avec Jean-Michel Coquard).

Cette distribution du Pommiers Infos pourrait se conjuguer avec la sortie du guide 2016 d'Atouts Pommiers, si le calendrier le permet.

■ *Agenda 21 :*

René Blanchet fait écho à l'intervention de Vincent Bureau en détaillant l'action menée dans le cadre de la conférence internationale dite « COP 21 ». Une soirée d'information et de débat aura lieu le 27 novembre à 20h30, à la Maison des Associations pour évoquer collégalement les enjeux concrets de la COP 21...vue de chez soi. Cette discussion ramenée sur le plan local permettra d'effectuer des liens avec la vie quotidienne, l'impact sur l'environnement immédiat et sur la vie personnelle et familiale.

Cette action sera relayée avec une expo livres à la bibliothèque « la COP 21 vue de mon jardin » avec un choix de livres centrés sur le jardinage bio, le zéro phyto et les plantes sauvages du 17 au 28 novembre (l'association ABC 21 a également participé à l'achat de fonds de livres).

René Blanchet relaye l'information évoquée par la commission communication sur le tri : distribution de plaquette consacrée au tri et au recyclage du verre et d'un un sac de tri provenant du SYTRAIVAL. René Blanchet note que la sensibilisation au tri est importante pour les habitants car le verre est encore trop fréquemment mis dans les poubelles d'ordures ménagères. Les sacs seront distribués aux familles de Pommiers pour leur permettre d'apporter les contenants en verre (exclusivement à caractère alimentaire) dans les bornes de collecte sélective.

René Blanchet évoque le démarrage des séances de broyage le samedi 14 novembre. D'autres dates seront à fixer en fonction des demandes.

Concernant le projet de jardins pluriels, un terrain a été identifié chemin du Serveau (convention en attente de signature avec les consorts Sornet). Un groupe de travail est chargé de la mise en place de cette action.

Marc Neyra fait part d'une réunion d'échange sur la COP 21 tenue le 9 novembre et sur la nécessaire poursuite des échanges et de partage des points de vue sur l'utilisation des pesticides. Il tient à regrouper les bonnes volontés en vue d'une soirée d'échange et de débat sur l'usage professionnel des produits phytosanitaires et des pesticides. Il tient également à évoquer la constitution d'un autre groupe de travail pour intégrer l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) dans la vie du village (travail avec la direction de l'ITEP, réflexion sur des jardins partagés avec l'école, pistes d'actions et de réflexion à travailler, impact de la charte Agenda 21). Marc Neyra sollicite des participants à ce groupe de travail.

■ *Commission voirie :*

Patrick Gaudillière rend compte de la réunion de la commission voirie du 22 octobre dernier, au cours de laquelle les opérations programmées sur 2016 ont été présentées :

- Voirie du secteur de Bel Air depuis la RD 306 jusqu'au chemin de Gyre (y compris le carrefour) ;
- Début de l'impasse du Coteau ;
- Chemin de Cruy : depuis carrefour du chemin du Couchant jusqu'au chemin des Ecoliers (concerne la réfection de la partie haute), avec la participation financière des communes de Pommiers et de Liergues.

Il précise avoir réalisé une visite avec Agnès Fuxa et le bureau d'études Calad'études, le 5 novembre dernier, pour obtenir un pré-chiffrage de ces opérations.

Agnès Fuxa relève que la réalisation de bassins s'avère très onéreuse et qu'elle déplore l'encombrement des accès et des grilles par de la végétation, de la terre et diverses obstructions, notamment Montée de Bel Air. Les accès se comblent, un entretien doit être régulièrement effectué afin de permettre au système de fonctionner correctement. Monsieur le Maire rappelle pour information que les ouvrages sont réalisés par SIBA, mais que l'entretien incombe aux services techniques communaux.

Eric Bettant évoque la pose d'un panneau « stop » sous le château de Saint Fonds à Gleizé et regrette qu'il ne serve réellement qu'aux sorties des riverains de la voirie privée. M. le Maire rappelle que ce point relève du pouvoir de police du Maire de Gleizé.

■ *Commission signalétique :*

Eric Bettant évoque la réception d'un premier devis, une seconde proposition étant attendue. Il déplore que le coût de la signalisation incombant aux établissements privés provoque la mise en suspens de ce projet au regard du coût de la prestation.

René Blanchet suggère qu'il faudrait reconsidérer le projet suite à ces refus de pris de prise en charge financière. Il était convenu d'avoir l'ensemble des lattes directionnelles sur un mât unique par voie ou secteur identifié.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'enlèvement des lattes abîmées et de les récupérer en vue de leur réemploi (pose d'un film ?).

L'idée première rappelée par les élus de la commission était de s'appuyer sur un changement de fournisseur et de négocier avec les exploitants privés souhaitant participer au projet en financement leurs panneaux respectifs.

Ce dossier avance malgré quelques soubresauts.

■ **Commission scolaire :**

Arlette Proietti rend compte du Conseil d'école du 15 octobre dernier avec les effectifs 2015-2016 : 110 élèves de maternelles / 199 élèves de primaires / 223 familles concernées. Elle relate les différents points de cette réunion : évocation par Monsieur le Maire du projet de restructuration de l'école primaire, actions éducatives centrées sur des notions de développement durable (gestion de la ressource papier, sensibilisation au recyclage avec les poubelles jaunes...), élection des parents d'élèves, participation à des manifestations notamment proposées avec l'association européenne contre les leucodystrophies (ELA) dans le cadre de l'opération « Mets tes baskets à l'école » avec l'organisation d'une dictée lue par Monsieur le Maire aux élèves du cycle 3 et un cross. A noter que des sommes substantielles ont été collectées lors de cette opération, confortés par un don de l'Association des Parents d'Elèves (APE).

Arlette Proietti évoque également des questionnements de parents d'élèves suite à des chutes d'enfants survenues dans le cadre scolaire.

■ **CCAS :**

Le repas des Aînés se tiendra le samedi 28 novembre prochain. Les réponses des Aînés sont attendues pour le 13 novembre avec le choix offert aux participants d'opter pour le repas ou pour le colis, qui sera proposé cette année avec des produits locaux en provenance de « Cœur de ferme » à Lucenay. Une réunion devra être organisée en amont pour les modalités d'animation de ce moment festif (diaporama, fonds musical, karaoké, moment de chant avec un groupe d'élèves en présence de l'intervenant musique Fabien Dubois).

Arlette Proietti précise que 3 nouveaux tableaux blancs interactifs (TBI) ont été installés à l'école primaire durant les vacances de Toussaint (6 classes sont désormais équipées de TBI sur les 8 classes). Une démonstration a été proposée lors du Conseil d'école.

■ **Jumelage :**

René Blanchet signale l'arrivée des représentants italiens pour les Beaujolais Primeurs (17 membres) et souligne qu'il devient difficile de trouver des hébergements chez les habitants.

Il émet le souhait qu'un certain nombre d'actions puissent être menées avec l'école et le tissu associatif pour faire vivre le jumelage. Il serait également envisageable de faire coopérer les deux municipalités, avec une initiative de Pommiers d'aller à la rencontre du Conseil municipal de Toirano, afin d'échanger sur leur fonctionnement, leurs pratiques et des problématiques partagées (COP 21, intercommunalités...), ceci dans l'esprit de faciliter l'organisation des manifestations. Il suggère de trouver une date suffisamment en amont afin d'organiser un déplacement.

❖ **Rapport des structures intercommunales :**

- **Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Galoche (SIGAL) :** prochain comité syndical le 10 décembre.
- **Syndicat intercommunal d'assainissement du Pont Sollières (SIAPS) :** Patrick Gaudillière fait un retour du comité syndical 27 octobre dernier. Les stations (STEP) conçues par l'Entreprise PEREIRA, situées sur les Hameaux de la Varenne (Ville sur Jarniou) et Rapetour (Theizé), seront bientôt être réceptionnées. A noter que celles-ci nécessiteront un entretien particulier (proposition technique et financière à intégrer par avenant au contrat du délégataire CHOLTON).
- **Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA) :** Patrick Gaudillière a assisté le 12 octobre dernier à la réunion de programmation de travaux pour 2016. Concernant Pommiers, aucune prévision actée car les voiries éventuellement concernées sont relativement récentes. Pour la fin d'année 2015, la liaison Chemin du Parozet / Chemin du Paradis va se réaliser. Un changement de conduite est également signalé en limite avec Anse sur la RD 70, sur partie haute chemin des Bruyères (estimation de 122 000 € TTC).
- **Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) :** Rencontre avec EDF concernant l'application des tarifs jaunes, le tarif applicable est inférieur de 7 % au tarif actuel, à noter que le prix est ferme pour la durée du marché (2 ans). Patrick Gaudillière évoque le renforcement du réseau en aérien (pose de support et de câble) Montée de Chalier.

■ **Intercommunalité :**

Monsieur le Maire présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et en reprecise le contexte :

Le projet de schéma a été présenté aux membres de la Commission Départementale et Métropolitaine de Coopération Intercommunale (CDMCI) le 16 octobre dernier. Il rappelle à cet effet que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe » prévoit un seuil minimal d'habitants de 15 000 habitants par communauté de communes.

Pour information et rappel, La Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien (COR) demande à fusionner avec la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (CABVS), impliquant par conséquent un repositionnement de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées. Or la CABVS a délibéré contre ce projet de rapprochement.

Le projet de schéma, qui revisite la totalité des Communautés de Communes et de tous les syndicats, est présenté aux élus. Il conviendra de se prononcer sur ce schéma par voie de délibération sur les parties prescriptives et prospectives dans le délai de 2 mois suivant la notification par les services de l'Etat.

Le projet de SDCI se compose de 2 parties distinctes :

- La partie **prescriptive** avec une date de mise en œuvre fixée au 1^{er} janvier 2017 qui prévoit le futur rattachement de la Communauté de communes du Haut Beaujolais à celle de Saône Beaujolais et une trentaine de propositions de dissolutions de syndicats intercommunaux et mixtes remplacés par des ententes. La commune de Pommiers est concernée à ce stade par la dissolution du syndicat des collèges.

Monsieur le Maire précise que le Préfet ne souhaite pas se tenir à ce seul scénario. Il souhaite un regroupement des intercommunalités de l'ordre de 4 à 5 entités sur le Rhône à l'horizon 2020.

- La partie **prospective** avec mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020 prévoit des regroupements d'EPCI à fiscalité propre dont la fusion COR - CABVS et CCBPD, pour un total de 91 communes et 174 000 habitants.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne que la loi « Notre » et la loi « MACRON » touchent en réalité une grande diversité de volets qui impacteront la répartition des compétences (pour rappel : transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020 au intercommunalités et possibilité de transfert de la compétence sociale aux intercommunalités).

Le mouvement qui s'amorce peut être qualifié de « tsunami » territorial. Il entraîne par voie de conséquence une réflexion des communes sur leur pérennité et leur avenir au regard du poids dont elles disposeront au sein de ces nouvelles intercommunalités. Ceci induit, par nécessité, une réflexion sur le dispositif des communes nouvelles, issues d'une disposition instituée par la loi de Réforme des Collectivités Territoriales dite RCT en date du 16 décembre 2010.

Certaines communes émettent des souhaits de regroupement sur le Beaujolais mais Monsieur le Maire précise qu'une des conditions de mise en œuvre impose la continuité territoriale.

Eu égard aux mutations du contexte législatif, Monsieur le Maire indique qu'une réunion d'information sur les conséquences de la loi « NOTRe » et des lois associées ainsi qu'un point sur les communes nouvelles sera organisé d'ici la fin d'année à la CCBPD (attente de confirmation d'intervenants). A cette occasion, les conseillers municipaux auront accès à une synthèse qui permettra de repositionner les enjeux du territoire à l'aune de ces textes. L'accent sera également porté sur la création des communes nouvelles qui pourront constituer une perspective pertinente pour disposer d'une assise significative en matière de représentativité et de poids démographique dans une cette nouvelle architecture territoriale.

Il appartient aux élus d'aujourd'hui de se prononcer sur le territoire de demain. La capacité d'intégrer ces réflexions est donc primordiale pour éclairer les prises de décisions à venir. Des documents seront transmis aux conseillers municipaux pour se familiariser avec ces évolutions réglementaires et les dispositions relatives aux communes nouvelles (fiches pédagogiques).

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet du Rhône est dans l'attente de deux réponses des conseils municipaux, l'une concernant le schéma prescriptif (aucun impact pour Pommiers), et la seconde sur le schéma prospectif qui entraînera discussions et réflexions. Ce point sera examiné en Conseil du 15 décembre 2015. Le Préfet a fixé la date limite d'arrêt du SDCI au 31 mars 2017 et dispose d'un pouvoir exorbitant de décision jusqu'au 31/12/2015.

Monsieur le Maire rappelle qu'une très forte pression s'exerce actuellement sur le plan local, des élus nationaux plaidant pour une fusion des intercommunalités et des communes en raison notamment de la configuration territoriale marquée par la proximité de la Métropole lyonnaise et l'agrandissement la Région Rhône-Alpes à l'Auvergne.

La loi « NOTRe » impacte d'ores et déjà la répartition des compétences entre la Région et le Département par la suppression des interventions départementales à caractère économique. A titre d'exemple, Monsieur le Maire indique l'amputation de 50 % du budget du tourisme au sein du Comité Départemental du Tourisme entraînant la fonte de 50 % des charges de personnel.

Les élus font part de divers questionnements :

- Jocelyne Crozet s'interroge sur les modalités de communication en direction des habitants ;
- Fabienne Pegaz se questionne sur les compétences dévolues au Département au 1^{er} janvier 2020 : seules les compétences normées resteront : voirie, collèges et social.
- Eric Bettant évoque la création d'un barreau étanche autoroutier entre l'A6 et l'A46 sans sortie prévue pour les usagers. Monsieur le Maire rappelle que ce barreau résulte de la constitution du contournement ouest de Lyon mais que celui ne sera pas prolongé du fait de la continuation de l'A432 sud. Eric Bettant déplore que des coûts supplémentaires soient induits pour les citoyens. Dominique Schmitt rappelle que dans ce cas précis, il s'agit d'une autoroute urbaine dite de contournement.
- Marc Neyra fait part de ses réflexions sur la suppression du binôme Département / Région sauf délégation à intervenir entre Région et Département qui renforce de fait le binôme communauté de communes avec les communes. Il se demande comment va s'opérer le lien entre la Région et les intercommunalités notamment en termes d'appui et de portage de projets et d'actions.
- Dominique Schmitt rappelle la notion de clause de compétence générale et que dans ce cadre, toute compétence déléguée ne peut pas être exercée par plus d'une collectivité. Il relève qu'avec ce schéma prospectif et la constitution de très grandes intercommunalités, on vide les communes de leurs compétences.
- René Blanchet interpelle ses collègues sur le rôle d'animation de terrain et sur le sens du lien et de la qualité de vie au plan local, dont la charge incombe actuellement aux communes. Dans la perspective de communes nouvelles, la réduction du nombre d'acteurs de proximité agissant sur le terrain sera au détriment de la dynamique de la vie des villages, de l'animation, du lien avec les personnes. Comment réinventer ce lien quand toutes les structures qui irriguaient tout le territoire seront supprimées ?
- Eric Bettant souhaite connaître les alliances entre communes qui se profilent. Monsieur le Maire répond que les communes suivantes ont pris contact avec Pommiers : Liergues (sollicitation formelle), Limas (simple allusion) et Anse qui sollicite des éléments afin de conduire une pré-étude.
- Alain Reynier demande quelle est la position des autres communes et la tendance exprimée par les 34 Maires de la CCBPD. Monsieur le Maire fait part de l'unanimité des Maires qui face à ces nouveaux enjeux de territoire, demandent du temps pour travailler à la création de communes nouvelles pour exister au sein de ces grands périmètres intercommunaux (esquisses de discussion). Il souligne qu'à chaque étape, les modalités de vote seront actées par un vote à la majorité simple selon un système incluant la « pesée » des habitants.
- Marc Neyra regrette pour sa part la remise en cause de l'impact social de cette réforme qui vise à recentraliser avec une forte dominante de politisation, arguments partagées par Eric Bettant.

Monsieur le Maire interpelle l'assemblée pour rappeler que les hommes passent mais que les territoires restent et que sans doute d'ici quelques décennies l'intercommunalité, pourrait préfigurer un arrondissement de la métropole lyonnaise. Il confirme le refus exprimé par la CABVS quant à l'application du projet de schéma prospectif mais signale que le débat est source de tensions au sein de cette assemblée. Il fait également part de son scepticisme quant au fonctionnement de ces grandes structures dans lesquelles les élus bénévoles seront remplacés par des fonctionnaires territoriaux rémunérés.

Par ailleurs, il rappelle que la France compte à elle seule autant de communes que le reste de l'Union Européenne et souligne que la France a désormais une dominante urbaine avec des spécificités de gestion du monde urbain au détriment de la vie des territoires ruraux ou péri urbains.

Concernant la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) : Monsieur le Maire rappelle que le Transport des Personnes Isolées (TPI) se substituera au Transport à la Demande (TAD) dans des conditions très restrictives afin d'éviter toute dérive financière.

Sur Viadorée, beaucoup de prospects ont manifesté leur intérêt pour des terrains disponibles sur Pommiers impliquant une étude et un choix des entre diverses propositions d'entreprises.

Un constat : de trop longues interventions lors du Forum territorial du 7/11/2015 a été émis. Concernant le SCOT, Monsieur le Maire souligne la présentation du schéma de référence relatif à la révision engagée pour la mise en compatibilité avec le nouveau panel législatif et réglementaire (lois Grenelle 2, ALUR, Macron...).

Concernant le dossier Geopark, celui-ci avance mais avec une certaine complexité administrative, car les Geopark relèvent désormais directement de l'UNESCO, cette intégration redonne un peu plus de prestige à cette labellisation, mais nécessite le re-dépôt du dossier selon de nouvelles directives.

❖ **Extinction partielle de l'éclairage public nocturne (délibération n° 2015.062)**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies, actées dans l'AGENDA 21. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil municipal il y a plusieurs années sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

En outre de la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Monsieur le Maire expose que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite des horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. Ces adaptations techniques ont été adoptées et mises en œuvre par le SYDER il y a quelques années. Néanmoins, la prise d'une délibération s'avère nécessaire afin de formaliser cette disposition.

Il est proposé qu'en période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public puisse être maintenu tout ou partie de la nuit, après avis de la municipalité.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit, de 0 heure à 5 heures, dans certains secteurs de la commune ;
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

VI - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

❖ **Recensement population :**

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2015. Agents recenseurs seront chargés de la collecte de ces informations. Une simplification est désormais proposée, elle permettra le renvoi de la feuille de logement et des bulletins individuels par Internet (la commune sera informée du retour de réponses par Internet). A ce jour, 3 personnes sont pressenties pour exercer les fonctions d'agents recenseurs. La commune est toujours en recherche d'un agent supplémentaire et d'un agent « de secours » susceptible de pallier la défaillance d'un agent recenseur.

❖ **Elections :**

Les permanences des bureaux de votes n° 1 et n° 2 pour les 1^{er} et 2^{ème} tour des élections régionales des 6 et 13 décembre seront diffusés.

❖ **Remaniement cadastre :**

Ce chantier continue d'avancer à un rythme particulier car les agents du cadastre exercent simultanément leurs fonctions sur d'autres communes. L'achèvement prévisionnel de cette mission s'oriente vers la fin du mois de février 2016. Il s'en suivra une procédure très réglementée jusqu'en juin 2016 qui donnera lieu à une réunion publique. La nouvelle version du cadastre sera disponible en fin d'année 2016. Pour information, toute la numérotation changera. Les logiciels seront à mettre en adéquation ainsi que la surface communale.

Monsieur le Maire regrette que les ajustements sur voirie ne puissent être intégrés dans le domaine public communal.

❖ **Convention pour le remboursement des frais de fluides de la Cure (délibération n° 2015.063)**

Monsieur le Maire expose qu'en raison de l'installation à la Cure de Pommiers de l'équipe des services du Cadastre chargée du remaniement cadastral de la commune, à compter du 1er janvier 2015, la commune s'est engagée auprès du Presbytère à rembourser les factures de fluides (eau, gaz, électricité), durant la durée du remaniement cadastral.

Monsieur le Maire indique avoir fait établir un certificat administratif à la demande de notre comptable, la Trésorerie de Villefranche Rivoli, laquelle a par la suite exigé l'établissement d'une délibération.

Il convient donc de régulariser cette situation par l'établissement d'une délibération et d'une convention, afin de rembourser les dépenses de fluides acquittées par le Presbytère, sur le budget communal par l'imputation des dépenses susvisées dans les comptes afférents à la nature à ces charges. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que la commune prendra intégralement à sa charge les frais de fluides à compter du 1er janvier 2015 jusqu'au terme du remaniement cadastral, par voie de convention ;
- AUTORISE l'établissement de ladite convention annexée à la présente délibération et sa signature par le Maire ;
- CHARGE le comptable de la collectivité de procéder au remboursement des frais de fluides dans les conditions précitées.

Monsieur le Maire signale le changement de comptable à compter du 1^{er} janvier 2016 pour la commune et le SIGAL. L'ensemble des communes rattachées à la CCBPD aura un comptable unique, la trésorerie de Chazay d'Azergues.

❖ **Archivage :**

Une mission d'archivage a été sollicitée auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale pour une durée de 13 jours. Une mission avait été précédemment conduite en 2008.

❖ **Convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux – exercice 2016 (délibération n° 2015.064)**

Monsieur le Maire expose que la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Lyon a adressé à la commune de Pommiers une convention de fourrière pour la capture et l'accueil des chiens et chats errants ou en divagation sur le territoire de la commune et leur transport éventuel en fourrière. Monsieur le Maire rappelle que cette compétence a été rétrocédée aux communes, en raison de l'arrêté préfectoral n° 2014189-0017 du 08/07/2014 relatif aux statuts et compétences de la CCBPD.

Cette convention est proposée sur la base d'un montant forfaitaire d'indemnité de 0.32 € par an et par habitant, soit une cotisation pour l'année civile 2016 de 739.52 € (population municipale au 1er janvier 2015 : 2 311 habitants).

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de fourrière avec la SPA pour 2016 ;
- AUTORISE la signature de la convention et de tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

TOUR DE TABLE :

Arlette Proietti relate brièvement une réunion organisée le 10 novembre à la CCBPD sur la petite enfance dont les données présentées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) semblent très intéressantes à exploiter. Monsieur le Maire convient que ce document contient des données pertinentes sur ce volet de compétences et donne des indicateurs pour chaque commune et/ou secteur permettant une vision comparée. On observe notamment un bon ratio de places sur Pommiers mais que le secteur serait à couvrir davantage avec le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM). Ce rapport fera l'objet d'envoi aux communes.

Arlette Proietti rappelle la date des vœux au personnel municipal organisé le 17 décembre 2015 à 18h.

Fabienne Pegaz évoque l'invitation à visiter le marché de gros de Corbas et suggère de s'y rendre en covoiturage. Elle s'interroge sur la mise en ligne du plan de Pommiers sur le futur site Internet. Marie-France Pellegrin lui confirme ce point.

Jocelyne Crozet suggère de diffuser ponctuellement le « Pommiers Infos » par les services de La Poste notamment en cas d'urgence de date de distribution. Les délais contraints ne sont pas toujours compatibles avec les emplois du temps de chacun. Marie-France Pellegrin s'y oppose notamment sur le plan financier. Monsieur le Maire relève pour sa part que la distribution concourt à prendre connaissance des événements dans les quartiers, d'échanger avec les habitants et que dans cet esprit, il souhaite conserver ce lien qui unit la municipalité à la vie des hameaux.

Jean-Claude Demay signale que le Beaujolais nouveau sera fêté et proposé à la dégustation par la classe en 6, jeudi 17 novembre à la Salle des Fêtes.

René Blanchet fait part de l'enlèvement de tous fils de fer dans les vignes abandonnées à Pommiers. Certaines sont actuellement à l'état de friches mais sans présence de fils de fer, grâce à l'intervention conjuguée de l'association ABC 21 et de bénévoles.

René Blanchet relaye également des questionnements sur le haut débit, notamment par de (futurs) habitants souhaitant exercer une activité professionnelle à leur domicile. Dans ce cadre, un habitant de Pommiers a émis quelques réflexions et d'éventuelles possibilités pour développer la fibre. A suivre. René Blanchet rappelle que le câble est désuet car la ligne coaxiale n'offre qu'un débit descendant et non montant, alors que la fibre est sans limite. Cette problématique semble exacerbée dans le Rhône en raison des budgets colossaux et du désengagement du Département. Il reviendrait alors à répartir cette charge entre les communes et les communautés de communes ou communautés d'agglomération, ce qui ne peut être le cas au regard des coûts. Jocelyne Crozet s'interroge sur le financement des opérateurs, qui ne semblent pas astreints à participer.

Marc Neyra expose sa satisfaction quant aux 4 scénarii qui émergent de la mise à jour du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ceux-ci poussent à une émulation, à stimuler l'imagination dans la réflexion à construire pour nos territoires et s'avèrent nettement plus encourageants que le schéma de coopération intercommunale prospectif proposé par le Préfet du Rhône. Il incite les élus à en prendre connaissance, à les diffuser et à les étudier au regard des choix qui seront actés dans un délai relativement court mais qui impacteront la vie des habitants d'ici 20 à 30 ans.

Monsieur le Maire note qu'un habitant a informé la mairie d'une déclaration de sinistre suite à la période de sécheresse estivale. Le zonage « retrait et gonflement des argiles » dans certains secteurs de la commune constitue une annexe du plan local d'Urbanisme approuvé le 4 novembre 2013, cette zone étant reconnue par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Cette situation est analogue à la procédure de 2003.

Monsieur le Maire annonce le passage des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en haute définition le 5 avril 2016. Cette évolution vous permettra de recevoir la télévision avec une meilleure qualité d'image.

Monsieur le Maire excuse l'absence de Georges Maire, correspondant du Progrès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 15 décembre 2015 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel Paccoud	René Blanchet	Arlette Proietti	Jean-Michel Coquard	Marie-France Pellegrin
Patrick Gaudillière	Jean-Claude Demay	Monique Mathieu	Marc Neyra	Eric Bettant
Agnès Fuxa	Dominique Schmitt	Jocelyne Crozet	Fabienne Pegaz	Nathalie Dulac
Céline Marcuccilli	Alain Reynier	Vincent Bureau	Stéphanie Druel	